

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières viandes blanches du 31 janvier 2017

Le conseil spécialisé pour les filières viandes blanches s'est réuni le 31 janvier 2017, sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Étude sur la consommation de produits carnés en restauration hors domicile

GIRA Food Service a présenté une étude, financée par FranceAgriMer, pour quantifier les achats de produits carnés en restauration hors foyer en France, et comprendre les comportements d'achat des restaurateurs. Les viandes de boucherie représentent le premier poste de consommation avec une position dominante en restauration commerciale. Les volailles sont mieux positionnées en restauration collective et auprès des chaînes de restaurants. L'offre en charcuteries et salaisons est plus forte en restauration commerciale indépendante.

L'étude souligne l'érosion des grammages en restauration collective, le recul des viandes brutes au profit des produits élaborés, le recul des achats de charcuterie et salaison pour des raisons nutritionnelles.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a rappelé à cette occasion la réalisation de la boîte à outil *Localim*, mise à disposition des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour les aider à s'approvisionner en produits locaux et de qualité. Les Régions de France ont également témoigné d'initiatives locales en collectivités.

Conjoncture porcine et avicole

Concernant le **secteur porcine**, la production européenne reste à un niveau élevé. La demande chinoise a ralenti en fin d'année 2016, après avoir atteint un pic à l'été 2016. Les exportations européennes vers la Chine atteignent 1,7 million de tonnes sur les onze premiers mois de 2016. Sur le marché français, les abattages de porcs sont en légère hausse ainsi que les exportations vers les pays tiers, alors que les ventes vers l'Union européenne se tassent.

Concernant le **secteur avicole**, les abattages de poulets sont en baisse de 2 % en France, alors qu'ils progressent de 5 % dans l'Union européenne (+ 14 % en Pologne).

Dispositifs de soutien mis en place face à l'influenza aviaire hautement pathogène

Concernant le nouvel épisode d'influenza aviaire hautement pathogène, une décision du directeur général de FranceAgriMer fixera d'ici la mi-février les modalités d'indemnisation des pertes subies par les producteurs concernés par la mesure d'abattage préventif. Les versements d'aide aux éleveurs devraient intervenir à partir de début mars, après instruction des dossiers par les directions départementales des territoires. L'indemnisation des pertes économiques (absence de production) sera étudiée une fois l'ampleur de la crise sanitaire connue, en articulation avec les indemnisations qui seront mises en place dans le cadre du fonds de mutualisation sanitaire et économique (FMSE), et au regard des engagements qui seront pris par la filière pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires.

Concernant le précédent épisode d'influenza aviaire ayant conduit à un vide sanitaire des élevages en 2016, les pertes subies par 50 sélectionneurs-accoupeurs ont été indemnisées sur crédits nationaux pour un montant de 20 millions d'euros. Près de 2 500 éleveurs de palmipèdes ont reçu deux avances pour un montant total d'environ 45 millions d'euros, à hauteur de 70 % des pertes estimées. Ces avances ont été versées sur crédits nationaux dans l'attente de la mise en œuvre du dispositif de soutien qui bénéficiera d'un cofinancement européen. Le règlement d'exécution mettant en place ce dispositif a été adopté à l'unanimité des États membres en comité de gestion de la Commission européenne le 19 janvier 2017. Sa publication devrait intervenir d'ici fin février et son application fera l'objet d'une décision du directeur général de FranceAgriMer pour définir les conditions de dépôt des demandes de régularisation des avances et permettre les premiers versements du solde à partir d'avril prochain. Ce règlement permet également l'indemnisation des éleveurs d'autres espèces de volailles contraints par le vide sanitaire réalisé en 2016, qui fera également l'objet d'une décision du directeur général de FranceAgriMer.

État d'avancement des plans d'action stratégiques des filières viandes blanches et œufs pour la période 2015-2017

Le conseil spécialisé a fait le point sur l'état d'avancement des différentes mesures des plans d'actions stratégiques des filières viande porcine, volaille de chair et œufs, prévus pour la période 2015-2017.

Concernant la **filière porcine**, plus des deux tiers des actions prévues ont été concrétisées, notamment dans le domaine des performances environnementales. Pour 2017, la filière porcine est invitée à poursuivre les actions engagées non encore totalement abouties pour améliorer sa compétitivité et mieux répondre à l'attente des marchés et de la société. INAPORC, l'interprofession porcine, travaille à établir une feuille de route pour les 10 ans à venir.

Concernant les **volailles de chair**, près de deux actions sur trois sont finalisées. La filière doit maintenir la dynamique enclenchée pour renforcer sa compétitivité, reconquérir le marché intérieur et s'adapter aux attentes des consommateurs. Par ailleurs, la mise en place d'une interprofession reste une priorité pour 2017, afin de favoriser les démarches et les approches collectives.

Concernant le **secteur des œufs**, 10 actions sur 13 ont été finalisées, avec une forte mobilisation professionnelle pour améliorer la connaissance de la production et le fonctionnement de la filière.

La filière a pris conscience de la nécessité de développer les exportations et de répondre aux attentes des consommateurs. La mise en place d'un contrat sociétal et la poursuite des actions destinées à renforcer l'acceptabilité des élevages (bien-être animal, sexage des poussins, valorisation des poules de réforme...) restent les priorités de la filière pour 2017.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 31 janvier 2017 : <http://www.franceagrimer.fr/fam/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
